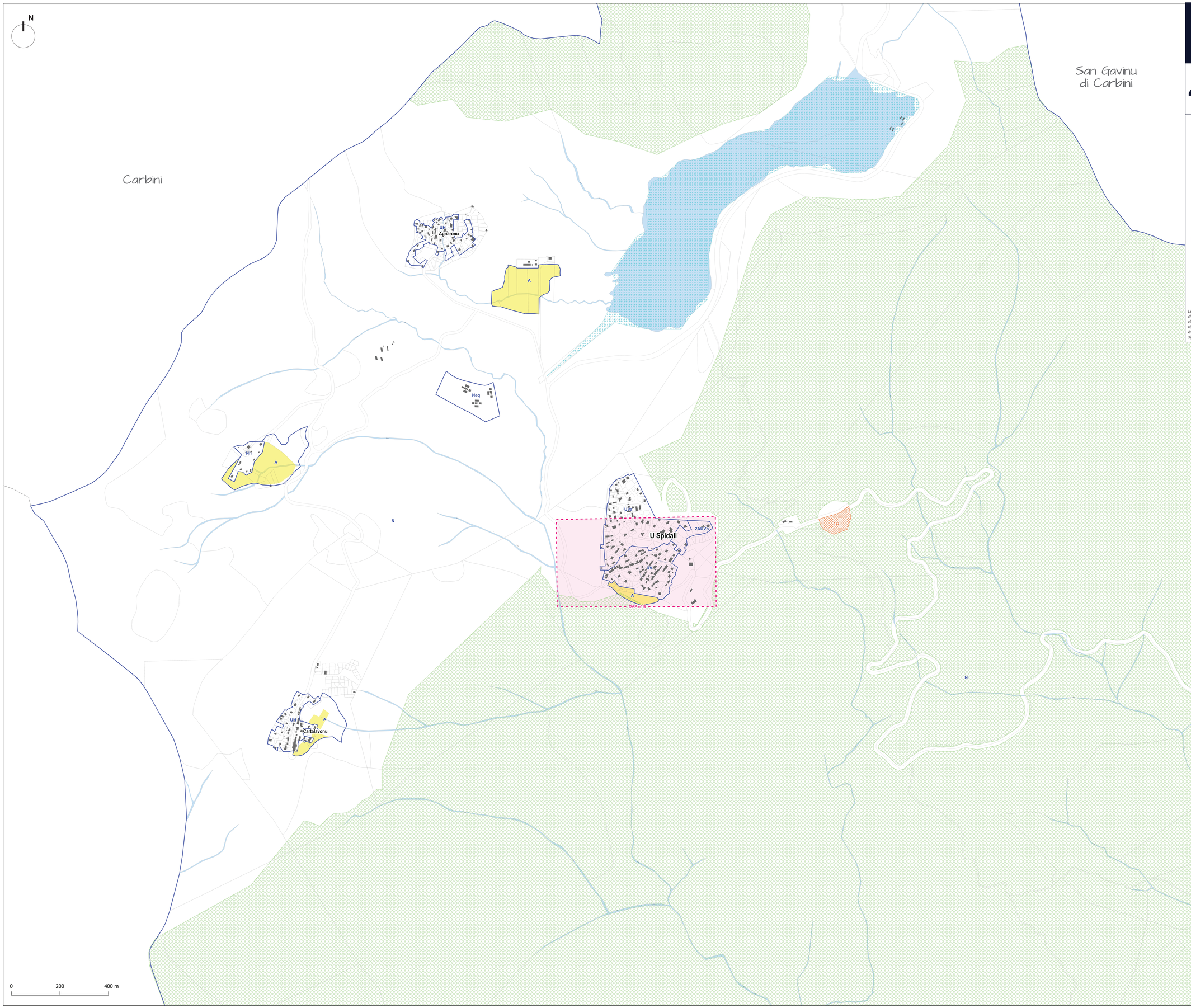

Città di Portivechju

PLU

plan local d'urbanisme

4.1-Règlement graphique

LEGENDE

Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zones et de secteurs
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Limite des espaces proches du rivage
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espaces paysagers à protéger au regard des zones humides (L151-23 du CU)
- Espaces paysagers à protéger et à renaturer (L.151-19 du CU)
- Autres espaces paysagers à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
- Servitude non aedificandi
- Servitude non altius tollendi
- Espaces stratégiques agricoles
- Périmètres d'OAP
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 du CU)

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU dont les composantes figurent en légende a une valeure réglementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers.

1 ZONAGE

Plan n°1
U Spidali
au 1/5000

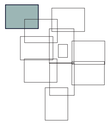

Elaboration du PLU
Prescrite le : 14 / 12 / 2020
Arrêtée le : 29 / 07 / 2024
Approuvée le : 29 / 07 / 2026

Città di **Portivechju**

PLU

plan local d'urbanisme

4.1-Règlement graphique

LEGENDE

Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zones et de secteurs
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Limite des espaces proches du rivage
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espaces paysagers à protéger au regard des zones humides (L151-23 du CU)
- Espaces paysagers à protéger et à renaturer (L.151-19 du CU)
- Autres espaces paysagers à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
- Servitude non aedificandi
- Servitude non altius tollendi
- Espaces stratégiques agricoles
- Périmètres d'OAP
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 du CU)

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU dont les composantes figurent en légende a une valeure réglementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers

1 ZONAGE

Plan n°2

Palavesa

au 1/5000

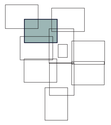

Elaboration du PLU

Prescrite le : 14 / 12 / 2020

Arrêtée le : 29 / 07 / 2024

Approuvée le : 29 / 07 / 2026



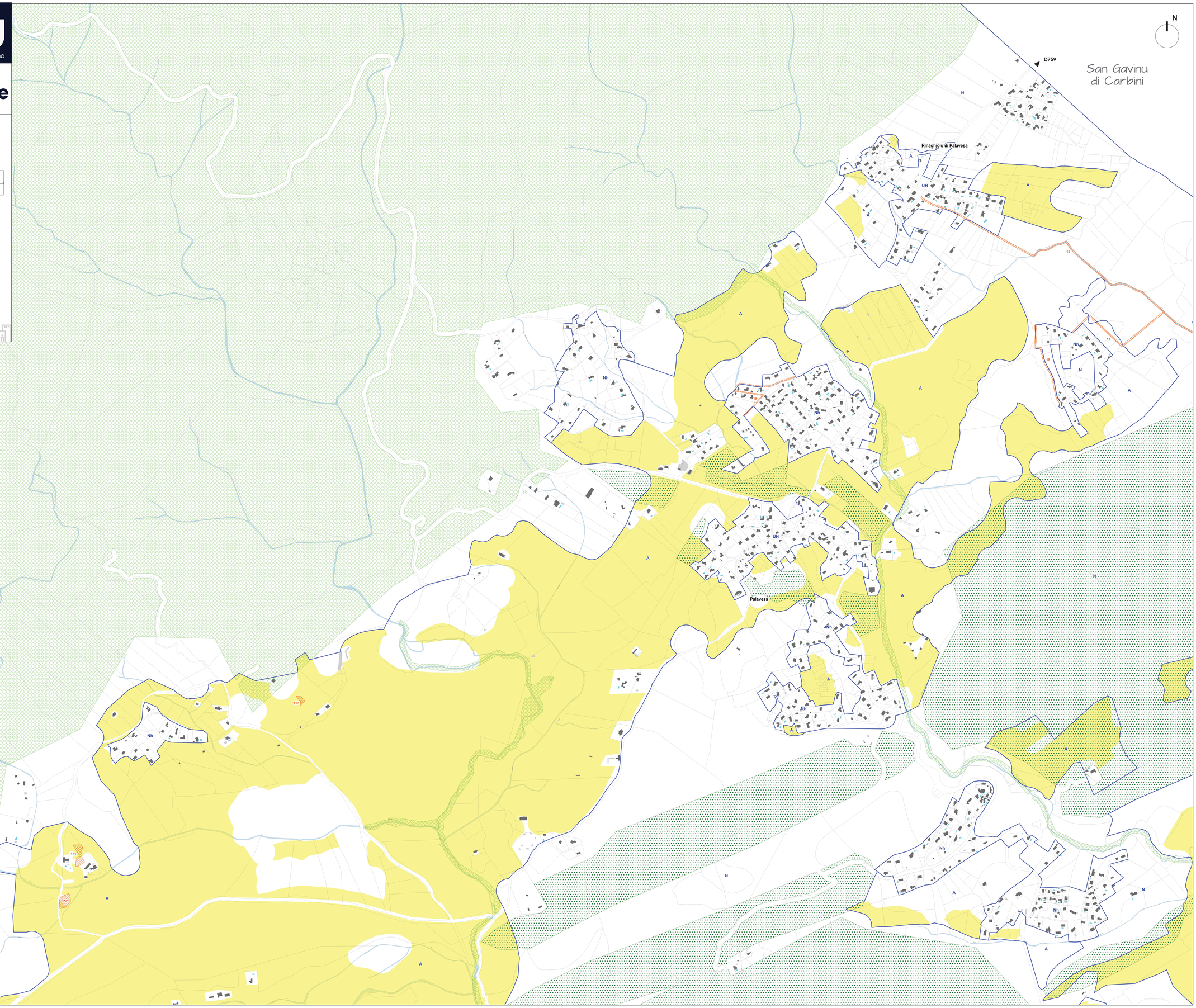

Città di **Portivechju**

PLU

plan local d'urbanisme

4.1-Règlement graphique

LEGENDE

Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zones et de secteurs
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Limite des espaces proches du rivage
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espaces paysagers à protéger au regard des zones humides (L151-23 du CU)
- Espaces paysagers à protéger et à renaturer (L.151-19 du CU)
- Autres espaces paysagers à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
- Servitude non aedificandi
- Servitude non altius tollendi
- Espaces stratégiques agricoles
- Périmètres d'OAP
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 du CU)

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU dont les composantes figurent en légende a une valeure réglementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers

1 ZONAGE

Plan n°3

A Ternità

au 1/5000

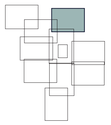

Elaboration du PLU

Prescrite le : 14 / 12 / 2020

Arrêtée le : 29 / 07 / 2024

Approuvée le : 29 / 07 / 2026



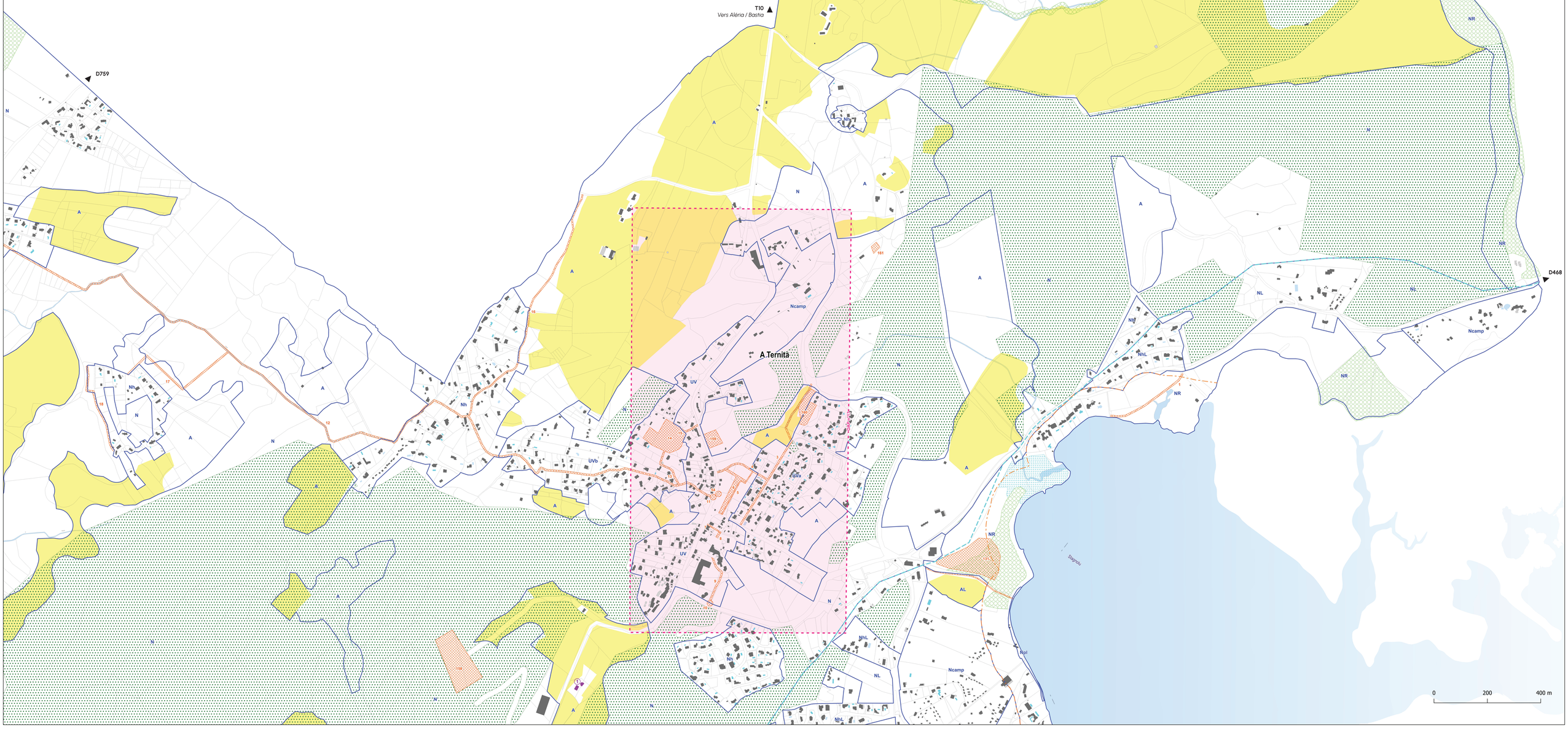

Città di **Portivechju**

PLU
plan local d'urbanisme

4.1-Règlement graphique

LEGENDE
Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zones et de secteurs
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Limite des espaces proches du rivage
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espaces paysagers à protéger au regard des zones humides (L151-23 du CU)
- Espaces paysagers à protéger et à renaturer (L.151-19 du CU)
- Autres espaces paysagers à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
- Servitude non aedificandi
- Servitude non altius tollendi
- Espaces stratégiques agricoles
- Périmètres d'OAP
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 du CU)

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU dont les composantes figurent en légende a une valeure réglementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers.

1 ZONAGE

Plan n°4
Murateddu
au 1/5000

Elaboration du PLU
Prescrite le : 14 / 12 / 2020
Arrêtée le : 29 / 07 / 2024
Approuvée le : 29 / 07 / 2026

Muratteddu

0 200 400 m

Città di **Portivechju**

PLU
plan local d'urbanisme

4.1-Règlement graphique

1 ZONAGE

Plan n°5
Agglomération
au 1/5000

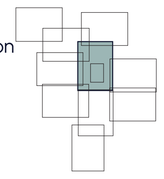

LEGENDE
Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zones et de secteurs
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Limite des espaces proches du rivage
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espaces paysagers à protéger au regard des zones humides (L151-23 du CU)
- Espaces paysagers à protéger et à renaturer (L.151-19 du CU)
- Autres espaces paysagers à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
- Servitude non aedificandi
- Servitude non altius tollendi
- Espaces stratégiques agricoles
- Périmètres d'OAP
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 du CU)

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU dont les composantes figurent en légende a une valeure réglementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers.

Elaboration du PLU
Prescrite le : 14 / 12 / 2020
Arrêtée le : 29 / 07 / 2024
Approuvée le : 29 / 07 / 2026

Portivechju

0 200 400 m

N

Città di Portivechju

PLU

plan local d'urbanisme

4.1-Règlement graphique

LEGENDE

Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zones et de secteurs
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Limite des espaces proches du rivage
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espaces paysagers à protéger au regard des zones humides (L151-23 du CU)
- Espaces paysagers à protéger et à renaturer (L.151-19 du CU)
- Autres espaces paysagers à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
- Servitude non aedificandi
- Servitude non altius tollendi
- Espaces stratégiques agricoles
- Périmètres d'OAP
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 du CU)

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU dont les composantes figurent en légende a une valeure réglementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers.

1 ZONAGE

Plan n°6
Casetta Bianca, Piccuvaghja
au 1/5000

Elaboration du PLU

Prescrite le : 14 / 12 / 2020
Arrêtée le : 29 / 07 / 2024
Approuvée le : 29 / 07 / 2026

0 200

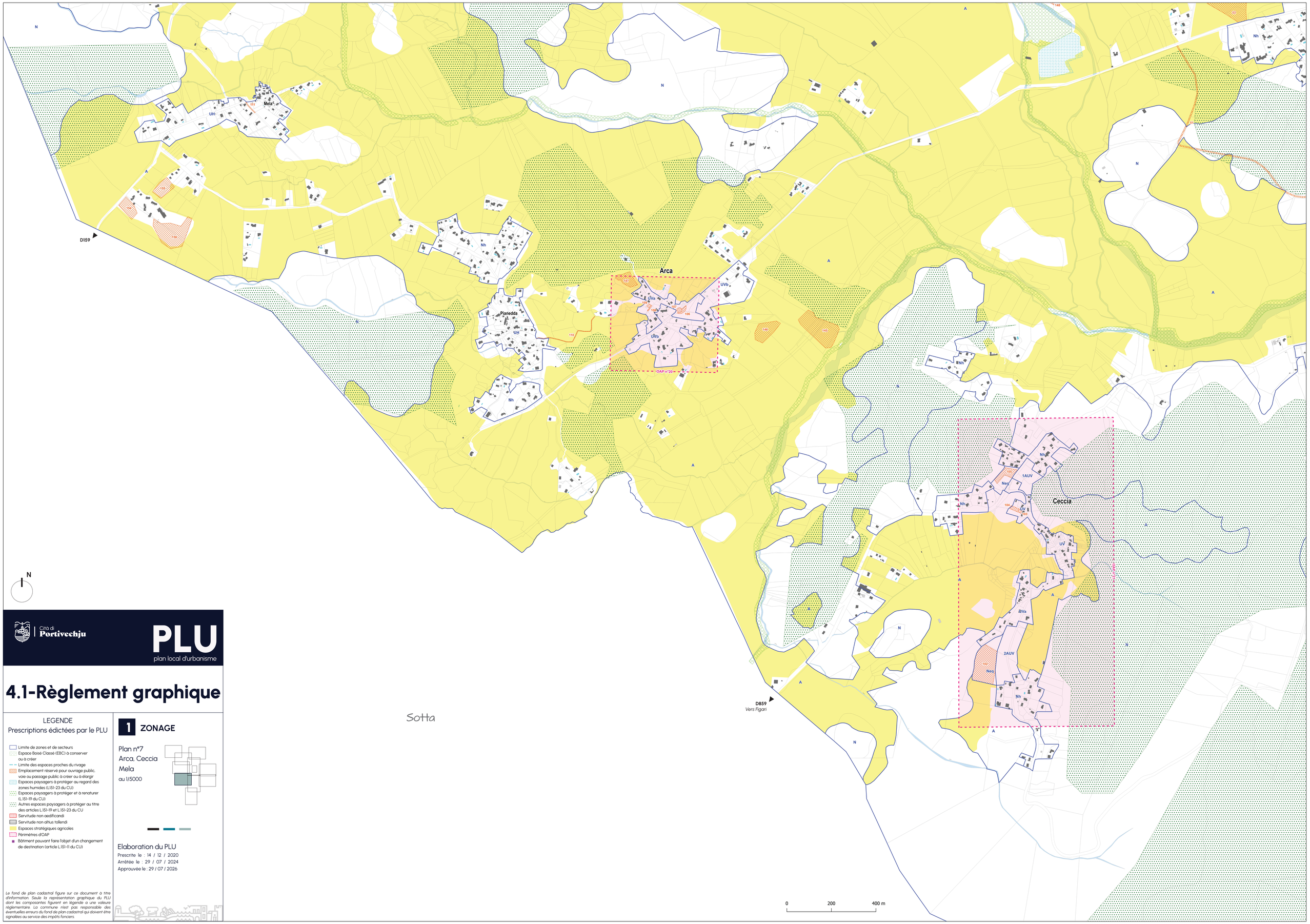

Città di Portivechju

PLU

plan local d'urbanisme

4.1-Règlement graphique

LEGENDE

Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zones et de secteurs
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Limite des espaces proches du rivage
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espaces paysagers à protéger au regard des zones humides (L151-23 du CU)
- Espaces paysagers à protéger et à renaturer (L.151-19 du CU)
- Autres espaces paysagers à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
- Servitude non aedificandi
- Servitude non altius tollendi
- Espaces stratégiques agricoles
- Périmètres d'OAP
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 du CU)

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU dont les composantes figurent en légende a une valeure réglementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers.

1 ZONAGE

Plan n°7
Arca, Ceccia
Mela
au 1/5000

Elaboration du PLU

Prescrite le : 14 / 12 / 2020
Arrêtée le : 29 / 07 / 2024
Approuvée le : 29 / 07 / 2026

Cità di **Portivechju**

PLU

plan local d'urbanisme

4.1-Règlement graphique

LEGENDE

Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zones et de secteurs
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Limite des espaces proches du rivage
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espaces paysagers à protéger au regard des zones humides (L.151-23 du CU)
- Espaces paysagers à protéger et à renaturer (L.151-19 du CU)
- Autres espaces paysagers à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
- Servitude non aedificandi
- Servitude non altius tollendi
- Espaces stratégiques agricoles
- Périmètres d'OAP
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 du CU)

1 ZONAGE

Plan n°8

Murtonu

U Pricoghju

au 1/5000

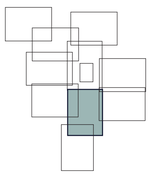

Elaboration du PLU

Prescrite le : 14 / 12 / 2020

Arrêtée le : 29 / 07 / 2024

Approuvée le : 29 / 07 / 2026

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU dont les composantes figurent en légende a une valeur règlementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers.

Murtonu

Bucca l'Oru

U Pricoghju

Santa Ghjulia

OAP n°16

OAP n°22

OAP n°23

N

0 200 400 m

Città di **Portivechju**

PLU
plan local d'urbanisme

4.1-Règlement graphique

LEGENDE
Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zones et de secteurs
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Limite des espaces proches du rivage
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espaces paysagers à protéger au regard des zones humides (L151-23 du CU)
- Espaces paysagers à protéger et à renaturer (L.151-19 du CU)
- Autres espaces paysagers à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
- Servitude non aedificandi
- Servitude non altius tollendi
- Espaces stratégiques agricoles
- Périmètres d'OAP
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 du CU)

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU dont les composantes figurent en légende a une valeur réglementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers.

1 ZONAGE

Plan n°9
Palumbaghja
Porra
au 1/5000

Elaboration du PLU
Prescrite le : 14 / 12 / 2020
Arrêtée le : 29 / 07 / 2024
Approuvée le : 29 / 07 / 2026

N

0 200 400 m

N

Sotta

D459

Santa Ghjulia

Bonifaziu

T10
Vers Bonifaziu

A
AR
AL
N
Nh
Nce
NR
NhL
NL
Npl
Nc

0 200 400 m

Cità di **Portivechju**

PLU
plan local d'urbanisme

4.1-Règlement graphique

LEGENDE
Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zones et de secteurs
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Limite des espaces proches du rivage
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espaces paysagers à protéger au regard des zones humides (L.151-23 du CU)
- Espaces paysagers à protéger et à renaturer (L.151-19 du CU)
- Autres espaces paysagers à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
- Servitude non aedificandi
- Servitude non altius tollendi
- Espaces stratégiques agricoles
- Périmètres d'OAP
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 du CU)

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU dont les composantes figurent en légende a une valeure règlementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers.

1 ZONAGE

Plan n°10
Santa Ghjulia
& Sud
au 1/5000

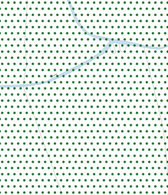

Elaboration du PLU
Prescrite le : 14 / 12 / 2020
Arrêtée le : 29 / 07 / 2024
Approuvée le : 29 / 07 / 2026

Cità di **Portivechju**

PLU
plan local d'urbanisme

4.1-Règlement graphique

LEGENDE
Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zones et de secteurs
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- Limite des espaces proches du rivage
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espaces paysagers à protéger au regard des zones humides (L151-23 du CU)
- Espaces paysagers à protéger et à renaturer (L151-19 du CU)
- Autres espaces paysagers à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
- Servitude non aedificandi
- Servitude non altius tollendi
- Espaces stratégiques agricoles
- Périmètres d'OAP
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 du CU)

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU dont les composantes figurent en légende a une valeure règlementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers.

1 ZONAGE

Plan n°11
Centre-Ville
au 1/2000

Elaboration du PLU
Prescrite le : 14 / 12 / 2020
Arrêtée le : 29 / 07 / 2024
Approuvée le : 29 / 07 / 2026

0 100 200 m